

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

L'an 2025, le 25 Mars à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 19/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/03/2025.

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**Excusés ayant donné procuration** : Mme BERTHE Isabelle (procuration à M. HERRAUX Denis), M. CHAUVEAU Pascal (procuration à M. LEPETIT), Mme CORMIER (procuration à M. FOUCHARD Stéphane), M. HUREAU Laurent (procuration à M. TAUPIN Laurent), Mme TRAHARD Véronique (procuration à M. DE SAINT RIQUIER).

**Excusées** : Mme CHAUVEAU Cécile, Mme PAQUIER Monique

**A été nommé secrétaire** : M. BRIONNE Alain

### **DEL2025-044 – Renouvellement des contrats de soutien avec CITEO pour les filières papiers graphiques et emballages**

Le financement de la collecte sélective des emballages ménagers est soutenu par le biais d'un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers conclu avec CITEO, organisme agréé par les pouvoirs publics.

Le précédent contrat étant arrivé à échéance, il est proposé à l'assemblée de le renouveler jusqu'en 2029, date de fin d'agrément de la société CITEO.

Au terme de ce contrat, le soutien financier perçu par la Communauté de communes au titre de la collecte sélective et du tri est inchangé. La collectivité bénéficie par ailleurs de soutiens à d'autres formes de valorisation, notamment en matière d'actions de sensibilisation auprès des citoyens.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat de soutien avec CITEO pour les filières papiers graphiques et emballages.

- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont prévues au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme  
A Parigné-l'Évêque, le 25/03/2025

Le Président  
M. ROUANET Nicolas



Le secrétaire de séance  
M. BRIONNE Alain



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20250325-DEL2025-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025